

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 novembre 2020 à 18 heures 30

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 12 votants : 14

Présents	M. ABRY Francis MM. FRANCOIS Christiane - JUGE Nathalie - LLOPIS Antoine, MM. CLAUDEL Claude – MORIS Florence MM. DELAVACQUERY Thierry - FLORIN Marie-Laure –MENESTRET Marc - MERGER David – MONNERET Matthieu - PETIT Valentin, conseillers municipaux.
Absent(s) excusé(s)	ABRY Jean - BELOT Pierre-Marie – REBERT Mickaël
Pouvoirs	M. BELOT Pierre-Marie à M. DELAVACQUERY Thierry M. REBERT Mickaël à M. ABRY Francis
Secrétaire de séance	Mme FRANCOIS Christiane
Date convocation	19/11/2020

Lecture du compte-rendu de la précédente assemblée et signature du registre.

M. le Maire demande le rajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Renouvellement convention EMAGNUS avec INGENIERIE70 (maintenance du logiciel informatique mairie) : vote 14 pour.

### 1) Prêt relais pour financement des travaux BBC bâtiment mairie-école : choix d'un organisme bancaire

Un plan prévisionnel de financement avait été établi au début de l'étude pour permettre le dépôt des dossiers de subvention et établir la faisabilité de l'opération « rénovation énergétique BBC du bâtiment communal mairie/école » qui s'élève à 700000€ dont 560 000 € de subventions prévues (80 %) et 140 000 € d'autofinancement.

Suite à l'appel d'offres et à l'attribution des marchés de travaux, auxquels il faut ajouter la maîtrise d'œuvre (Cabinet SOLMON) et les frais de contrôle du chantier (SOCOTEC), le besoin de trésorerie constaté est donc de 560 000 €.

La commune ne pouvant avancer le montant des travaux subventionnés, il est nécessaire de contracter un prêt relais afin de permettre le déblocage de fonds pour paiement des factures, puis le remboursement des sommes empruntées dès l'encaissement des acomptes de subvention, sur production de factures payées.

Lorsque toutes les factures seront payées et les subventions perçues, un prêt à long terme (adapté aux finances communales) pour le reste à charge, soit environ 140 000 € sera contracté.

M. le Maire a contacté des banques et a obtenu les propositions suivantes :

<b>MONTANT EMPRUNT : 560 000 € durée 24 mois</b>		
<b>Organisme</b>	<b>Taux</b>	<b>Frais dossier</b>
CREDIT MUTUEL	0.69 % FIXE	560 €
CREDIT AGRICOLE	0.427 % VARIABLE	840 €
CAISSE EPARGNE	0.50 % FIXE	840 €

L'exposé du Maire entendu, et après avoir examiné les différentes propositions, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- décide de retenir la proposition du CREDIT AGRICOLE aux conditions suivantes :
    - ✓ montant emprunt : 560 000 €
    - ✓ périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle
    - ✓ durée : 24 mois
    - ✓ taux client au jour de la proposition : 0.427 % variable (index : EURIBOR 3 MOIS -valeur au 12/11/2020 -0.513 % + marge : 0.94 %)
    - ✓ frais de dossier : 840 €
    - ✓ pas de minimum de tirage
    - ✓ exonération d'indemnités de remboursement anticipé
  - autorise M. le Maire à signer le contrat de prêt ainsi que toutes les pièces nécessaires, notamment les demandes de tirage et les remboursements anticipés, et plus largement toutes les pièces s'y référant.
- VOTE : 14 voix POUR.

## **2) Budget communal 2020 : décisions modificatives**

### **DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Concerne la récupération de la TVA (FCTVA) sur les études de projet de mise aux normes BBC du bâtiment avant travaux :

En section d'INVESTISSEMENT, seules les dépenses figurant au chapitres 21 (matériels) et 23 (travaux bâtiments et réseaux) sont éligibles à la récupération de la TVA 2 ans après le paiement des travaux.

Le chapitre 20 (Etudes) – n'est pas éligible. Or, lorsque les études sont suivies de travaux, il est possible de transférer les sommes du chapitre 20 au chapitre 23, par une opération d'ordre comptable, et d'un exercice à l'autre.

Il est donc nécessaire de transférer les sommes payées pour les études de réfection BBC de notre bâtiment payées en 2019 sur 2020 pour un montant de 3 408 € afin d'en récupérer la TVA.

Pour ce faire, des opérations d'ordres sont à réaliser qui n'ont pas été prévues au budget. Il convient donc de modifier les crédits budgétaires comme suit :

sens	Intitulé	Compte	montant
Dépense	Opérations patrimoniales	21311/041	+ 3 408.00 €
Recette	Opérations patrimoniales	2031/041	+ 3 408.00 €

Vote : 14 POUR

### **DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Suite à erreur de calcul dans le montant des amortissements, le budget est en déséquilibre à hauteur de 20 €.

Pour corriger l'erreur, il convient de modifier les crédits comme suit :

sens	Intitulé	Compte	montant
Dépense	Opérations patrimoniales	2158/040	+ 20.00 €
Recette	Opérations patrimoniales	1341/13	-20.00 €

Vote : 14 POUR

### 3) Clôture budget lotissement « Prés de la Saule »

Ce lotissement a fait l'objet d'un budget spécifique en conformité avec la loi.

Les travaux sont maintenant terminés.

En 2018, l'excédent de 145 413.30 € a été reversé au budget communal 2019.

Toutes les opérations comptables ayant été apurées, il convient maintenant de clôturer le budget.

Le conseil municipal décide de clôturer le budget lotissement « Prés de la Saule » à compter du 23 novembre 2020. Vote : 14 pour.

### 4) CCPH : adoption du rapport d'activité 2019 du service OM.

Après avoir pris connaissance du rapport d'activité 2019 du service OM, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité. Vote : 14 pour.

### 5) Travaux de voirie : demande abondement AED à la CCPH

La commune a réalisé en 2019 et 2020 des travaux de voirie (programme 2018) qui ont bénéficié de subventions au titre de l'AED 2018, et qui ont reçu une bonification de l'Etat.

Les sommes perçues s'élèvent à 2100 € pour les bordures de trottoir et 21713 € pour la voirie.

La CCPH apporte une contribution à hauteur de 15 % des subventions perçues, il convient donc d'en demander le versement.

Le conseil municipal, l'exposé du maire entendu :

- ✓ demande à la CCPH le versement de l'abondement voirie pour le programme 2018,
  - ✓ certifie que le montant des subventions perçues au titre de l'AED 2018 – qui sert de base de calcul – est de 2100 € pour les bordures de trottoir et de 21713 € pour la voirie.
- Vote : 14 pour.

### 6) Rapport du service d'assainissement communal 2019

M le Maire donne lecture du rapport d'activité du service d'assainissement communal pour l'exercice 2019.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, approuve le rapport du service d'assainissement communal 2019 (joint à la présente) à l'unanimité. Vote : 14 voix pour.

### 7) Désignation d'un référent COVID

La Préfecture demande qu'une personne du conseil municipal soit désignée comme référent COVID. Mme Nathalie JUGE est désignée pour remplir cette fonction.

Vote : 14 pour.

## **8) Renouvellement convention EMAGNUS avec INGENIERIE70**

M. le Maire informe les conseillers que l'Agence Départementale INGENIERIE70 a été initiée par le Département en 2010. Son rôle est d'apporter aux collectivités territoriales et autres établissements publics une assistance d'ordre technique, juridique et financier.

Cette assistance comprend 4 compétences optionnelles (aménagement, application du droit des sols, assistance informatique, eau).

La commune est adhérente au pôle informatique pour la maintenance du logiciel de mairie EMAGNUS, qui regroupe les applications comptabilité-payé-état-civil-élections-population-facturations.

Une convention a été signée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 définissant les modalités de travail en commun entre la collectivité et le pôle informatique d'INGENIERIE70.

La convention prenant fin au 31 décembre 2020, il convient de la renouveler.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE de confier l'assistance informatique des logiciels de comptabilité-payé-état-civil-élections-population-facturations à INGENIERIE70,
- APPROUVE les missions confiées à INGENIERIE70 décrites dans la convention,
- AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante avec l'Agence Départementale INGENIERIE70 ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette assistance informatique.

Vote : 14 pour.

## **9) Questions diverses**

- Réfection du Pont de la Revenue : les travaux sont terminés. La réception du chantier s'est faite vendredi 20 novembre avant paiement du solde de la facture.
- Une habitante du village dont la fillette est lourdement handicapée nous a sollicités pour l'achat d'un fauteuil spécial qui coûte 4000 €. Nous l'avons mis en contact avec l'UNAFAM (Union Nationale d'Aide aux Familles de malades et handicapés) – à qui nous versons tous les ans une subvention. L'équipement devrait être pris en charge en partie par l'association mais aussi par le Département (Maison des Personnes Handicapées). Nous avons également communiqué les coordonnées du CMS (Centre Médico-Social d'Héricourt) qui apporte de l'aide aux personnes en difficulté. La mairie suivra ce dossier.
- Une personne souhaite acheter la propriété sise au 2, route d'Héricourt afin d'y installer un élevage de chiens. Le conseil municipal donne un avis défavorable à l'unanimité (14 voix).
- Les salles polyvalentes doivent maintenant être équipées d'un DSA (Défibrillateur Semi-Automatique). La commande sera passée.
- Le chalet de l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) a été vandalisé (porte cassée et vol de matériel).